



Droit Au Vélo (ADAV)
Antenne locale d'Arras
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 ARRAS



CONTACT PRESSE : 06 68 93 93 92 (O. JANDOT, Correspondant local)

RENSEIGNEMENTS POUR LE PUBLIC :

Tél : 03 20 86 17 25 (Siège de l'association)
Mail : arras@droitauvelo.org
Site internet : <http://www.droitauvelo.org/arras>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAMEDI 5 JUIN, C'EST LA FÊTE DU VÉLO !

Deux rendez-vous : vélo-traffic et balade à vélo.

Après la Broc à vélo du samedi 29 mai dernier qui a permis à plus de 90 arrageois d'acquérir un vélo à petit prix et de promouvoir le vélo comme mode de déplacement quotidien, l'association "Droit Au Vélo" (ADAV) organise samedi prochain, 5 juin 2010, deux actions dans le cadre de la Fête du vélo, un évènement national (plus de 1000 manifestations organisées dans 400 villes, départements, régions) dont le slogan est « Tous à vélo ! ».

Au programme, le matin un cours de Vélo-Trafic et l'après-midi une sortie à vélo encadrée tout public à la découverte de quelques aménagements récents.

VÉLO-TRAFIC — RENDEZ-VOUS 10H DEVANT LA GARE. RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU 03 20 86 17 25.

Le cours de Vélo-Trafic (appelé aussi cours de remise en selle) permet à ceux qui ont choisi le vélo pour les déplacements quotidiens (ou qui l'envisagent) d'acquérir les bons réflexes à vélo dans le trafic urbain. Un parcours progressif et varié à vélo sur la voie publique permet de découvrir la réalité du trafic et d'apprendre les réactions les plus appropriées. Rendez-vous à 10h, place Maréchal Foch, devant la gare. Âge minimal : 9 ans. Condition : savoir rouler à vélo.

BALADE FAMILIALE À VÉLO — RENDEZ-VOUS 14H DEVANT LA GARE.

La promenade est facile et requiert simplement un vélo en bon état. Le parcours vise à faire découvrir des cheminements agréables à travers la ville et à montrer qu'il est possible et pratique d'utiliser le vélo dans ses déplacements quotidiens.

Le parcours passant par Achicourt avant de revenir sur Arras comporte 7 arrêts explicatifs avec, comme l'année passée, la pause d'affiches avec des "smileys vélos" de trois couleurs possibles : Vert (L'ADAV est contente), Orange (L'ADAV a un avis partagé), Rouge (L'ADAV n'est pas contente). Ces arrêts permettent de parler des aménagements

cyclables réalisés et des projets en cours, tout en mettant l'accent sur les blocages parfois rencontrés.

La fin de la balade (avec goûter) est une surprise !

L'association "Droit Au Vélo" a collaboré à l'élaboration du plan vélo de la Communauté Urbaine d'Arras. Celui-ci prévoit la réalisation de 95 km de voies cyclables, en complément des 35 km existants (15 nouveaux km d'ici 2 ans). Un budget annuel de 500 000 € est désormais affecté au développement des aménagements cyclables sur le territoire communautaire. Dans ce cadre, des sas vélo ont été récemment réalisés à tous les carrefours à feux situés sur des axes communautaires.

L'association soutient ces projets et continue son travail de « veille » sur le territoire communautaire en signalant aux élus et aux techniciens les divers obstacles qui surgissent régulièrement sur les cheminements cyclables et qui sont un frein à la pratique du vélo au quotidien : bordures trop hautes, barrières infranchissables pour les cyclistes sur les chemins piétons/cyclistes, points accidentogènes (chaussées dégradées, carrefours dangereux, etc.), offres de stationnement pour les vélos insuffisante, etc.